

Dossier de presse

LE PROGRAMME LABCOM

10 ANS DE RECHERCHE PARTENARIALE AU SERVICE DE L'INNOVATION

2013-2023

EDITORIAL



L'ANR célèbre le 23 novembre 2023 à la Maison de la Chimie la 10^{ème} année de son dispositif LabCom, qui soutient la création de Laboratoires Communs entre les acteurs de la recherche académique, les acteurs socio-économiques et les entreprises. La création de partenariats durables, structurés autour d'un projet commun, favorisant le développement de connaissances et de savoir-faire, constitue un élément important pour favoriser et stimuler l'innovation.

Depuis 2013, nous avons ainsi sélectionné, labellisé et financé 234¹ LabCom. L'appel à projets LabCom est ouvert à tous les champs scientifiques et technologiques. L'ensemble de ce dispositif a pour objectif de renforcer la capacité de développement des acteurs socio-économiques par la mise en place de programmes de recherche spécifiques permettant de lever des verrous technologiques qu'ils ont identifiés. **Les projets soutenus par l'ANR s'appuient ainsi sur les travaux et les résultats de la recherche fondamentale** pouvant à court ou moyen terme trouver une issue plus technologique, avec un impact sur le développement de méthodes, d'outils numériques ou de produits manufacturés avec des perspectives de mise sur le marché.

Au côté des dispositifs de financement tels que la labellisation Carnot, les Chaires industrielles et les Projets de recherche collaborative avec des entreprises (PRCE), **le dispositif LabCom renforce la recherche partenariale entre les secteurs publics et privés et s'inscrit dans une démarche générale de soutien à l'innovation portée par l'ANR.** L'ensemble est motivé par la nécessité d'accompagner les acteurs socio-économiques et les entreprises pour les rendre plus compétitifs et en capacité de mieux répondre aux enjeux des transitions.

Pour les prochaines années, en cohérence avec les attendus de la Loi de programmation de la recherche qui encourage le développement et le soutien des projets de recherche partenariale, **l'objectif est de doubler le nombre de LabCom soutenus à l'horizon 2027 et le dispositif sera ouvert dès l'année prochaine aux start-ups.** Il est également nécessaire que nous renforçons et promouvions encore plus l'ensemble de nos instruments pour les rendre plus visibles, lisibles et accessibles aux acteurs économiques.

Il y a aujourd'hui un vrai enjeu à développer, renforcer, et diversifier les relations entre le monde académique et les entreprises. L'ANR a pleinement son rôle à jouer aux côtés des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche.

Thierry Damerval,
Président directeur-général de l'Agence nationale de la recherche

¹ Sur la période : 2013 - 1^{er} semestre 2023

LE PROGRAMME ET SES SPECIFICITES

L'ANR encourage les collaborations entre les acteurs de la recherche académique et les entreprises privées en permettant notamment aux scientifiques de créer des partenariats bilatéraux durables grâce à la co-construction de Laboratoires Communs. Les projets LabCom ont pour objectif de dynamiser la production scientifique et de soutenir l'innovation pour produire à terme de la valeur économique.

Le LabCom : un partenariat bilatéral doté d'une gouvernance commune

Un LabCom réunit un laboratoire d'un établissement ou d'un organisme de recherche et une entreprise française, de type : TPE (Très petites entreprises), PME (Petites et moyennes entreprises) ou ETI (Entreprises de taille intermédiaire). A partir de 2024 ce dispositif sera également ouvert aux Start-ups.

Doté d'une gouvernance commune, les projets LabCom présentent les caractéristiques suivantes :

- **Une feuille de route** des activités de recherche et d'innovation à mener
- **La mise en commun de moyens et de compétences** pour opérer le programme
- **Un cadre de collaboration** respectueux des enjeux des deux partenaires
- **Une stratégie commune** de valorisation des travaux
- **Un accord prédéfini** de partage de la propriété intellectuelle
- **Une stratégie** assurant la pérennité de la collaboration au-delà du financement initial

Un dispositif souple

L'appel à projets LabCom est un dispositif souple pour assurer une prise de décision et un financement rapide :

- **Le dépôt des candidatures ouvert tout au long de l'année** avec deux périodes de clôture durant lesquelles les projets sont examinés
- **Un financement forfaitaire du laboratoire de recherche public par l'ANR** à hauteur de 363 k€ sur 54 mois

Un fonctionnement en deux temps

↘ Une phase de montage du Laboratoire Commun

- Durée maximale : 6 mois
- Aide allouée par l'ANR : 50 K€² maximum

↘ Une phase opérationnelle du Laboratoire Commun

- A partir de la validation par l'ANR du contrat de Laboratoire Commun
- Durée : 48 mois
- Aide allouée par l'ANR : 313 K€³

Un programme au service des partenariats publics-privés

Tous les domaines scientifiques et technologiques peuvent prétendre à un financement émanant de l'appel à projets LabCom.

La mise en commun des apports de l'organisme de recherche (tels que les connaissances académiques du domaine ciblé, la capacité de s'adapter à de nouveaux sujets de recherche, etc.) et du partenaire socio-économique (savoir-faire technologique, connaissance du marché...) vise à stimuler la création de valeur bénéfique aux deux partenaires. Il s'agit aussi de favoriser le développement de la production scientifique ou de connaissances, de produits et services innovants, et d'encourager une collaboration de longue durée au-delà du financement attribué au projet.

Tels sont les objectifs du programme LabCom qui conduit généralement à la pérennisation de ces structures communes de recherche à la fin du projet. Le financement octroyé par l'ANR permet l'amorçage d'une collaboration durable en facilitant également le recrutement d'ingénieurs de recherche, de post-doctorants et de doctorants. L'ambition de ce dispositif est à la fois de répondre à des défis industriels ou technologiques majeurs par l'innovation et de soutenir une recherche ambitieuse en s'appuyant sur l'expertise académique pour lever ces verrous.

² Montant alloué depuis 2020

³ Montant alloué depuis 2020

CHIFFRES CLES

Période 2013-2022⁴

225 projets financés

(sur la période, auxquels s'ajoutent 9 LabCom déjà financés au 1^{er} semestre 2023)

73,3 M€ d'aide allouée par l'ANR

320 000 € d'aide moyenne allouée par projet

Environ **22 LabCom** financés **par an**

38 % de taux de sélection **en 2022**

Les entreprises engagées dans les LabComs :

71 % sont des **PME**

17 % sont des **TPE**

11 % des **ETI**

442 publications scientifiques

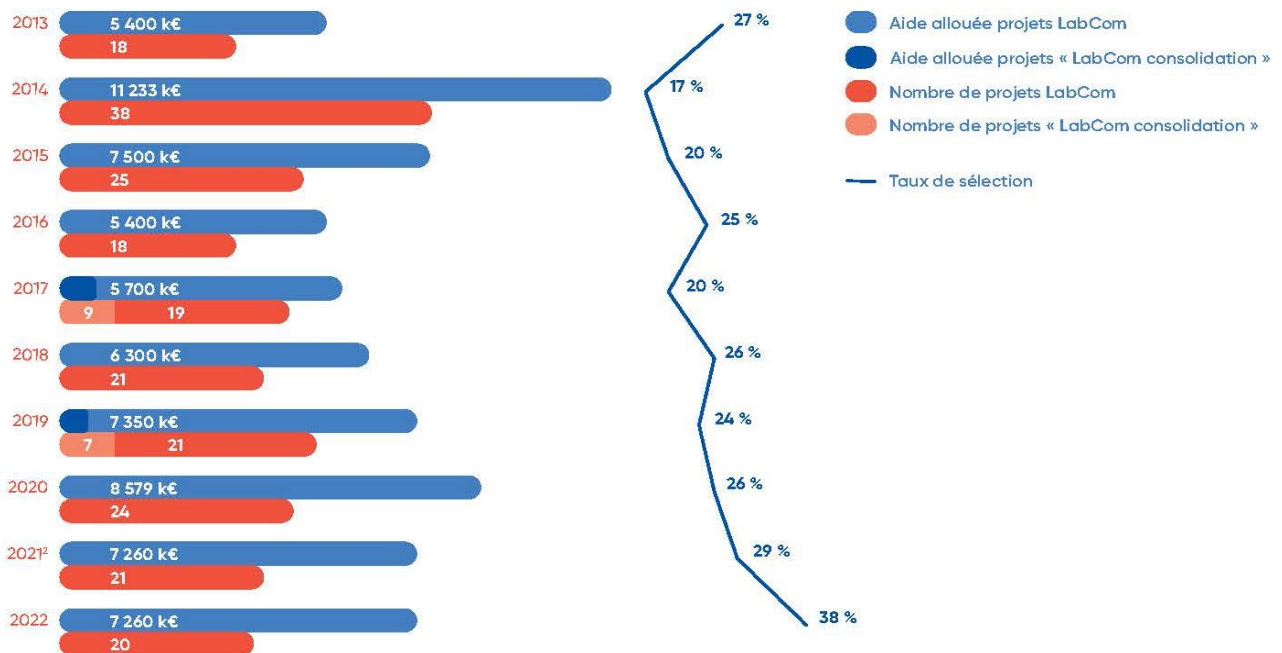
(pour lesquelles la référence au projet est renseignée dans HAL, HAL-ANR, OpenAlex et *Web of Science*)

80 brevets délivrés en France et à l'international

+ de 80 logiciels déposés

⁴ Les données et l'analyse réalisée couvrent la période 2013-2022. En effet, le programme LabCom comprenant deux vagues de sélection (mai et fin septembre) les données pour l'année 2023 sont en cours de consolidation et ne permettent pas à ce stade d'avoir suffisamment de recul.

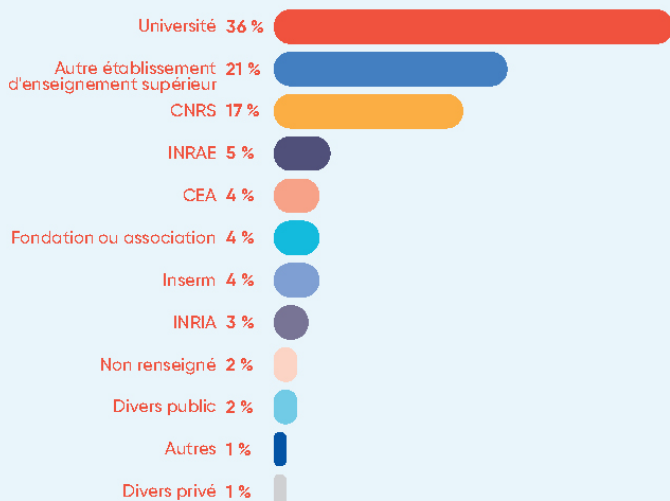
Nombre de projets LabCom financés, montant des aides allouées et taux de sélection par an



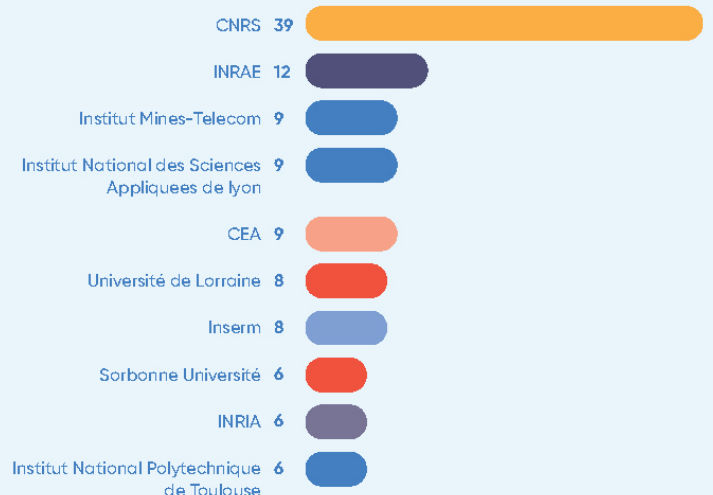
Un projet « LabCom consolidation » résulte d'une initiative lancée en 2017 visant à maintenir un financement à l'issue d'un projet LabCom dont les résultats méritaient un soutien complémentaire. A la suite de cette expérimentation, l'ANR a revu le programme en augmentant la durée de contractualisation (de 36 à 54 mois) et l'enveloppe (de 300 K€ à 363 K€) d'un LabCom à partir de 2020.

Partenaires académiques

Établissements gestionnaires



Principaux établissements porteurs en nombre de participations



^a 16 projets ont obtenu une suite de leur financement lors d'un appel LabCom consolidation et ne sont comptés qu'une fois dans les graphiques

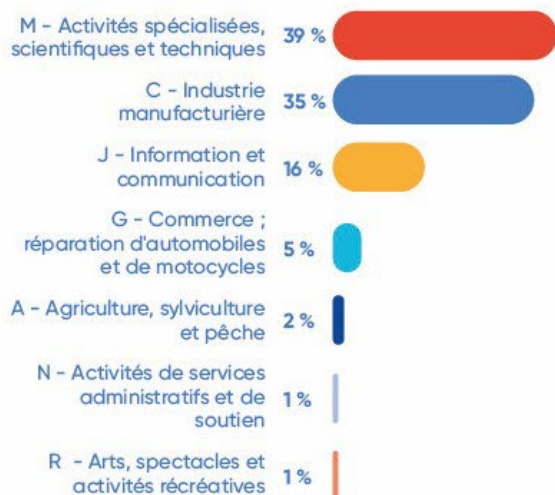
Partenaires privés

Les entreprises engagées dans les Laboratoires Communs sont à 71 % des PME, à 17 % des TPE et à 11 % des ETI.

Certaines entreprises, comme SYMETRIE, ARCHEAN TECHNOLOGIES, R.S.A. LE RUBIS SA, MICROPHYT et 01dB-Metravib SAS (devenue ACOEM France), participent à plusieurs projets LabCom. On constate également que certains groupes tels que ALCEN, participent à des projets LabCom via leurs différentes filiales.

Les entreprises partenaires couvrent un large éventail de secteurs d'activité, identifiées et classées selon la nomenclature des activités françaises (NAF) en sections d'activité, puis subdivisées en divisions, groupes, classes et sous-classes.

Sections représentées au sein des entreprises partenaires



Divisions représentées au sein des entreprises partenaires



PME
71 %

TPE
17 %

ETI
11 %

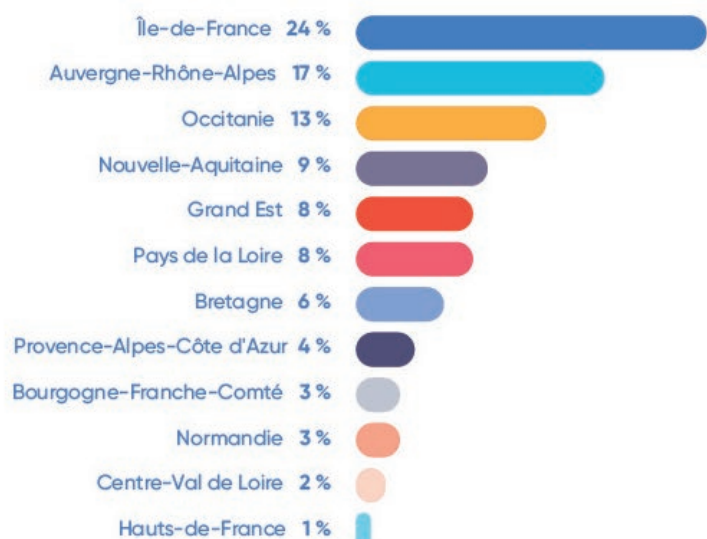
Répartition géographique des partenaires

Les partenaires des projets LabCom sont concentrés en France hexagonale et répartis dans toutes les régions.

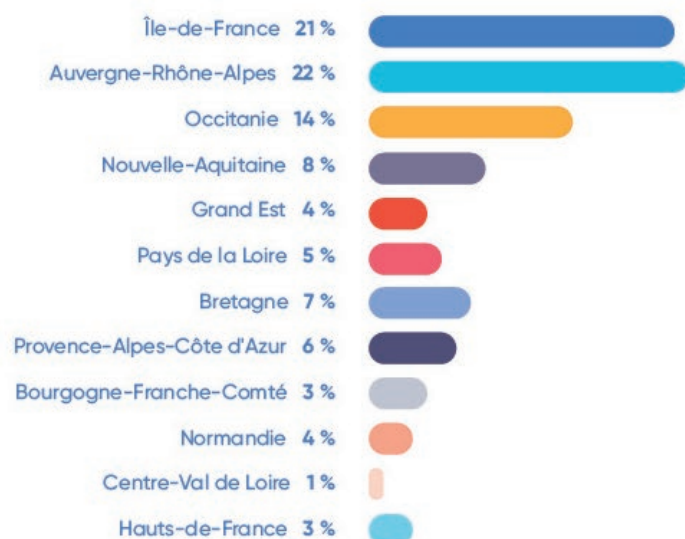
La participation des partenaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes est significative, avec 17 % des partenaires académiques et 22 % des partenaires industriels. On constate que pour 40 % des projets, les partenaires publics et privés sont situés dans des régions différentes, et pour 61 % dans des régions non limitrophes.

Ces chiffres indiquent que la recherche partenariale est très largement distribuée à l'échelle de la France, gommant l'effet de concentration en Île-de-France et reflétant la répartition territoriale des partenaires privés.

Partenaires académiques



Partenaires privés

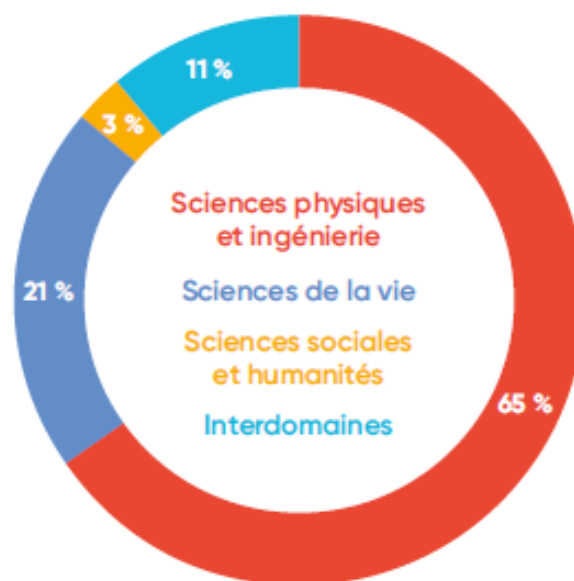


Les domaines de recherche

Les domaines scientifiques⁵ auxquels se rattachent les projets financés sont basés sur le référentiel des codes du Conseil Européen de la Recherche (ERC).

Les projets LabCom se concentrent à 65 % sur les Sciences physiques et ingénierie, en particulier sur les sciences informatiques et l'ingénierie des produits et des procédés. Ce chiffre approche celui des projets de recherche collaborative-entreprise (PRCE) de l'Appel à projets générique (AAPG) dont près de 68 % sont menés dans le domaine des Sciences physiques et ingénierie.

Domaines scientifiques
représentés dans les projets



⁵ déclarés par les porteurs d'un projet LabCom

SUCCESS STORIES

Les retombées économiques des innovations des LabComs sont variables en fonction de leurs échéances de concrétisation (production, ventes significatives...), leurs natures (maintien de la compétitivité ou croissance du chiffre d'affaires), leurs ampleurs (chiffre d'affaires gagné, sauvegardé). Voici quelques illustrations de success stories à l'initiative de LabCom ou les associant.

Prototype

Le **LabCom Biosoft**⁶, porté par le Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS) et l'entreprise Innopsys a permis de développer une machine semi-automatique de lithographie douce, permettant la réalisation de motifs biomoléculaires sur des lames d'analyse avec une précision submicrométrique. Des biopuces ou des biocapteurs ont été fonctionnalisés, passant de l'échelle micrométrique à l'échelle nanométrique. Ces supports peuvent immobiliser des cellules de manière précise, fiable et reproductible, en suivant des motifs de géométrie contrôlée. Un procédé de micropatterning de protéines de la matrice extracellulaire par Micro-Contact Printing automatisé a déjà été mis au point.

Amélioration d'un procédé industriel

L'entreprise POLYNEM a finalisé durant le **LabCom M-LAB**⁷ une nouvelle membrane NEOPHIL® pour la filtration de l'eau. Ce LabCom fait suite à plusieurs collaborations sur des niveaux de maturité plus bas, dont un projet FUI⁸, visant l'optimisation des procédés de fabrication des membranes développées par l'entreprise. Le projet, porté par l'Institut Européen des Membranes (UMR5635), sous co-tutelle de l'ENSCM, l'université de Montpellier et le CNRS, a conduit à la mise au point de nouvelles membranes innovantes, en s'appuyant sur une compréhension approfondie de leur structuration aux échelles nanométriques et de leurs propriétés interfaciales. Cette innovation a permis à l'entreprise d'augmenter son chiffre d'affaire de 50 % et de construire une nouvelle usine en France, avant la fin du financement LabCom. Polymem se développe désormais au sein du groupe Repligen.

Création d'activité pour l'entreprise

Le **LabCom ScriptAndLabs**⁹ a été porté par l'équipe IntuiDoc de l'UMR Irisa et la société Script & Go afin d'imaginer, de concevoir et de développer des produits et des services innovants dans le domaine du Digital Learning à destination de l'enseignement académique et du parascolaire. Le LabCom détient l'extension de la gamme de produits KALIGO, la

⁶ <https://anr.fr/Projet-ANR-13-LAB2-0009>

⁷ <https://anr.fr/Projet-ANR-15-LCV1-0001>

⁸ Le fonds unique interministériel (FUI) finance des projets de recherche et de développement (R&D) collaboratifs, c'est-à-dire qui associent au moins deux entreprises et un organisme de recherche ou de formation, et labellisés par les pôles de compétitivité.

⁹ <https://anr.fr/Projet-ANR-16-LCV2-0008>

solution éducative de Script & Go pour accompagner l'apprentissage à l'école de l'écriture, des calculs et de la géométrie.

Technologies transformées par l'apport de l'intelligence artificielle

En 2016, le **LabCom Arès**¹⁰ est porté par l'entreprise Siléane et le Laboratoire d'Informatique en Image et Systèmes d'information (LIRIS) pour développer les technologies d'intelligence artificielle nécessaires aux robots de l'entreprise, en particulier pour automatiser le tri sélectif des déchets et s'adapter automatiquement à leur grande variété. Après le LabCom, la collaboration entre les deux partenaires a évolué vers le Projet structurant la compétitivité (PSPC) FairWastes, piloté par un opérateur du recyclage, avec les industriels concernés et le LIRIS. Le porteur académique a reçu un prix FIEEC-BpiFrance¹¹ de la Recherche appliquée en 2022.

Brevets

Au moins 80 brevets ont été délivrés en France et à l'international grâce au programme LabCom. Le **LabCom Protéobios**¹² a par exemple conduit au dépôt de deux brevets internationaux avec le soutien des équipes de la SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies) [Erganeo](#). Pour valoriser ces brevets, la start-up Pegmatiss Biotech a été créée et a bénéficié d'un fonds d'amorçage de 480 k€ de la part du programme Startup Factory en novembre 2021.

Logiciels

Plus de 80 logiciels ont été déposés, le **LabCom ALICIA-Vision**¹³ a par exemple mis en place un logiciel *open source*, Meshroom, téléchargé plus d'un million de fois. Ce logiciel permet de reconstruire des modèles 3D d'objets dans des photographies. Un autre projet, le **labCom eLabo**¹⁴, a développé [DFN.Lab](#), une suite logicielle modulaire de simulation à partir de modèles tridimensionnels.

Création d'entreprise

Le programme LabCom a aussi favorisé la création de nouvelles start-up et entreprises. Le **LabCom BIOVIRSAFE** a déclaré que le savoir-faire acquis dans le domaine de la décontamination microbiologique des surfaces et de l'air a abouti à la création de deux sociétés deeptech, [VirHealth](#) en 2014 et [VirexpR](#) en 2022, et de 25 emplois cumulés.

¹⁰ <https://anr.fr/Projet-ANR-16-LCV2-0012>

¹¹ <https://www.ec-lyon.fr/actualites/2022/prix-fieec-bpifrance-recherche-appliquee-2022-attribue-liming-chen>

¹² <https://anr.fr/Projet-ANR-15-LCV4-0008>

¹³ <https://anr.fr/Projet-ANR-19-LCV1-0002>

¹⁴ <https://anr.fr/Projet-ANR-17-LCV2-0012>

RECHERCHE PARTENARIALE PUBLIC-PRIVE

Favoriser l'innovation technique et soutenir le transfert de technologie de la recherche académique vers les entreprises françaises est l'une des missions fondamentales de l'ANR. Pour atteindre cet objectif, l'Agence s'appuie sur plusieurs instruments de financement destinés à développer les partenariats public-privé. Ainsi, au côté du programme LabCom, l'ANR propose différents programmes à la fois complémentaires et spécifiques, chacun ayant sa propre feuille de route : les Chaires Industrielles, les Projets de recherche collaborative avec des entreprises (PRCE), les programmes ASTRID et ASTRID Maturation, les « Carnot », et les Pôles Universitaires d'Innovation (PUI).

Les Chaires Industrielles

Depuis sa création en 2012, l'appel à projets Chaires Industrielles permet de former de jeunes chercheurs et chercheuses au sein de projets de recherche ambitieux, novateurs, stratégiques et de portée industrielle. Piloté par un établissement de recherche public et associant une ou plusieurs entreprise(s), cet appel à projets, ouvert à toutes les thématiques de recherche, cible des domaines prioritaires et stratégiques pour les acteurs conjointement impliqués dans les projets et permet aux doctorants de se confronter aux méthodologies et à l'expérience du monde économique. Le partenariat est porté par un chercheur de renommée internationale qui assure, en lien avec son activité, une formation aux thématiques de recherches ciblées.

La Chaire Industrielle est cofinancée à part égale par l'ANR (contribution en moyenne de 889 K€, maximum de 1,2 M€, au partenaire académique) et le ou les entreprises partenaires, principalement des grands groupes industriels qui souhaitent lier des relations pérennes avec des laboratoires publics. Cette action fait l'objet d'un [appel dédié](#) une fois par an et a permis la création de 62 Chaires Industrielles depuis son lancement. Le taux de sélection est attractif puisqu'il a atteint 50% en 2022.

Les Projets de recherche collaborative avec des entreprises

L'instrument de financement « Projets de recherche collaborative - Entreprises » dit PRCE, représente l'un des cinq instruments de financement de l'Appel à projets générique (AAPG), le principal appel à projets¹⁵ de l'Agence qui soutient la recherche libre ou « investigator driven » en anglais, autrement dit, la recherche à l'initiative des chercheurs ».

¹⁵ L'AAPG représente 75% du budget d'intervention de l'ANR. [A date](#), 1 467 projets de recherche JCJC, PRC, PRCE et PRME ont été sélectionnés pour financement soit un taux de sélection pour ces quatre instruments de 24 %. Les résultats consolidés seront connus au premier semestre 2024.

Cet instrument est dédié aux collaborations qui sont établies entre au moins un laboratoire d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion de connaissances éligible au financement de l'ANR et au moins une entreprise ou société commerciale avec une implication en R&D. Le projet peut être coordonné par le partenaire public ou par le partenaire privé.

Ces projets de recherche collaborative - Entreprises visent à atteindre en commun des résultats de recherche qui seront profitables aux deux parties, en permettant aux laboratoires publics ou privés d'établissements de recherche ou de diffusion de connaissances d'aborder de nouvelles questions de recherche, ou de les aborder différemment et en permettant aux entreprises d'accéder à une recherche publique du meilleur niveau afin d'améliorer à différents termes leur capacité d'innovation.

A date, dans le cadre de l'AAPG 2023, 111 Projets de Recherche Collaborative – Entreprise (PRCE) ont été retenus, soit un taux de succès de 21,3 %, pour un financement ANR total de 66,6 M€.

Les programmes ASTRID et ASTRID MATURATION

En parallèle, l'Agence finance ou organise des **programmes en collaboration avec des partenaires institutionnels nationaux** afin de soutenir des projets dans des secteurs d'intérêts pour les cofinanceurs et coordonner les dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation. Financés par la DGA/AID et mis en œuvre par l'ANR, les [programmes Astrid](#) et [Astrid Maturation](#) dédiés à la recherche duale, bénéficient d'un suivi mixte ANR-AID. Ces programmes visent à soutenir et à valoriser la maturation de travaux de recherche et d'innovation sur des thèmes d'intérêt pour la défense et la recherche civile.

Les « Carnot »

Créé en 2006, le label Carnot est décerné pour une période de quatre ans par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à des structures publiques de recherche qualifiées d'« Institut Carnot », qui s'engagent à mettre la recherche partenariale au cœur de leur stratégie. Afin d'accompagner et de soutenir le rapprochement des instituts avec les acteurs du monde socio-économique, l'ANR verse aux instituts labellisés, un abondement annuel calculé en fonction des recettes partenariales. Cette dotation complémentaire doit leur permettre de développer leurs compétences et de conserver ainsi l'avance scientifique nécessaire à leur performance et à leur attractivité.

En alignement avec la loi de programmation (LPR), un nouvel appel à candidature sera ouvert au deuxième semestre 2024. Dans la continuité des appels précédents, il permettra de confirmer l'engagement des instituts en cours et d'ouvrir à de nouvelles candidatures. L'abondement du programme Carnot a augmenté de 30 millions en 2021, atteignait les 92 millions d'euros en 2022 et est désormais de 107 M€ en 2023 pour 39 Carnot soutenus.

Les pôles universitaires d'innovation

Dans le cadre de France 2030, l'Etat a lancé, après une phase d'expérimentation positive autour de 5 établissements (fin 2021), [un appel à propositions \(AAP\)](#) qui a permis de sélectionner 29 pôles universitaires d'innovation (PUI) financés à hauteur de 166 millions d'euros.

Sans création de nouvelle structure juridique, les PUI visent à capitaliser sur l'ensemble des initiatives, compétences, outils et acteurs de l'innovation existants pour en renforcer l'articulation afin de maximiser l'impact des résultats de la recherche.

Deux objectifs principaux leur sont assignés :

1. accroître l'efficacité et l'efficience des actions de soutien à l'innovation (recherche partenariale, transfert de technologie, entrepreneuriat) au sein du site ;
2. augmenter et accélérer le flux de projets d'innovation émergeant des laboratoires de recherche et améliorer le taux de conversion vers l'innovation de ces projets notamment par la création de start-up deeptech.

Plusieurs PUI ont proposé des actions visant à augmenter le nombre de labcom.

L'Agence nationale de la Recherche, opérateur de l'Etat avec Bpifrance, est mobilisée pour accompagner les acteurs engagés dans les PUI tout au long du montage et de l'exécution du programme. Elle est spécifiquement en charge du suivi et de l'évaluation des PUI.

En savoir plus sur les partenariats public-privé à l'ANR en visionnant le webinaire des « [Rendez-vous de l'ANR](https://www.youtube.com/watch?v=Gla4s0avAP0&t=9s) » : <https://www.youtube.com/watch?v=Gla4s0avAP0&t=9s>

PERSPECTIVES

Après 10 ans de mise en œuvre du programme LabCom, les objectifs pour l'Agence nationale de la recherche sont de promouvoir la pérennisation de ces structures communes de recherche et l'augmentation de leur nombre.

D'ici 2027, le renforcement de la recherche partenariale devrait s'opérer par le doublement du nombre actuel de LabCom et de Chaires Industrielles. Dès 2025, leur nombre devrait augmenter de 75%, sous réserve du maintien du nombre de projets déposés.

L'année 2024 sera ainsi marquée par l'entrée des start-ups dans le programme LabCom. Elles seront désormais éligibles en tant que potentiel partenaire des établissements ou organismes de recherche. Un dispositif financier spécifique sera mis en place en faveur des start-ups qui ne remplissent pas certaines conditions et normes financières par rapport aux PME, TPE et ETI afin de maintenir l'attractivité du dispositif.

À l'image de ce que [l'ANR a initié avec la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur](#), l'Agence souhaite poursuivre, en partenariat avec les régions, le déploiement d'un dispositif d'abondement complémentaire au programme LabCom. Concrètement, il s'agit d'un soutien régional en investissement d'équipements scientifiques, à hauteur de 200 000 €, destiné aux laboratoires de recherche régionaux lauréats des appels à projets LabCom et Chaires Industrielles.

À PROPOS DE L'ANR

Établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Elle a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement de recherches fondamentales et finalisées dans toutes les disciplines, tant sur le plan national, européen qu'international. Elle finance également l'innovation technique et le transfert de technologies, les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé, et renforce le dialogue entre science et société.

L'ANR est aussi le principal opérateur de France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche.

L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets » et a obtenu le label « égalité professionnelle ».

www.anr.fr

S'inscrire à la newsletter : anr.fr/fr/newsletter

Suivre notre actualité sur les réseaux sociaux :



@agencerecherche



ANR



ANR

CONTACT PRESSE :

Katel Le Floc'h : 06 81 61 12 97 - contactpresse@agencerecherche.fr

anr ©
agence nationale
de la recherche

ANR

86 rue Regnault

75013 Paris